

Nord Littoral, 3 novembre 2011



Extraction : 03/11/2011 00:00:00
Catégorie : Actualités Régionales
Fichier : pwei-d-3-1361-20111105-152885427.pdf
Audience : 31000

Regroupement des communes Le Sénat s'attaque à la réforme territoriale

La nouvelle majorité de gauche du Sénat s'est attaquée mercredi à la controversée réforme territoriale de Nicolas Sarkozy, avec l'examen d'une proposition de loi PS transformant radicalement son volet consacré au regroupement des communes. Ce volet voté en décembre 2010 prévoit l'achèvement à marche forcée de la carte de l'intercommunalité (regroupement de communes) d'ici le 31 décembre 2011 sous la forme de schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) sous la houlette des préfets.

Cette marche forcée a provoqué la colère d'élus de tous bords et a contribué au basculement du Sénat à gauche le 25 septembre dernier.

Jean-Pierre Bel, président du Sénat, avait demandé à François Fillon un moratoire sur l'intercommunalité.

Le Premier ministre avait promis plus de souplesse tandis que le ministre des Collectivités Philippe Richert acceptait un délai jusqu'au second semestre 2012.

La proposition de loi (PPL) du président de la commission des Lois, Jean-Pierre Sueur (PS), remanie totalement le processus voulu par le gouvernement en repoussant le délai au 31 décembre 2015 et en redonnant la main aux élus au détriment du préfet.

Elle prévoit d'étendre les prérogatives de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI).

Composée des élus concernés, elle élaborera puis adoptera dans chaque département les périmètres et conditions du regroupement des communes.

Dans la loi votée en 2010, c'est le préfet qui dispose de ces compétences.

Le préfet pourra arrêter le schéma mais uniquement en cas de blocage.

Le texte PS préserve également les syndicats intercommunaux déjà existants, notamment scolaires, menacés de disparaître et proroge le mandat des élus intercommunaux.

Copyright Nord Littoral - Reproduction interdite sans autorisation
64-9FC2585E90K20F003E4B581020F0263000FD71B13611779B5FD3A